UNIVERSITE JOSEPH FOURIER
SCIENCES TECHNOLOGIE MEDECINE

Instituts thématiques

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2013-266/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE I – JOSEPH FOURIER

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu la décision n°2007-019
créant l'unité de recherche U 836 et nommant Monsieur Claude FEUERSTEIN directeur ;

vu la décision n°2011-020
prolongeant l'unité mixte de recherche U 836 et prorogeant le mandat de Monsieur Claude FEUERSTEIN ;

D E C I D E N T

Article unique : Il est mis fin, à sa demande, au mandat de directeur de l'unité mixte de recherche U 836 de Monsieur Claude FEUERSTEIN, à compter du 25 septembre 2013.

Le Président de l'Université Grenoble I – Joseph Fourier

Pr Patrick LEVY

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA